

RESOLUTION SUR LE PROJET D'ACCORD GENERAL
DE COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE ET LA LIGUE DES ETATS ARABES

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa Quarantième Session Ordinaire à Addis Abeba, Ethiopie, du 27 février au 5 mars 1984,

Après avoir examiné la première partie et l'annexe I du document CH/1241 (XL) Rev.1 portant sur le projet d'Accord général de Coopération entre l'Organisation de l'Unité Africaine et la Ligue des Etats Arabes,

Convaincu que le présent projet d'Accord général vise à renforcer les rapports d'étroite collaboration qui existent entre les deux Secrétariats généraux de l'OUA et de la LEA conformément à l'esprit des Déclarations et du Programme d'Action par la Première Conférence Afro-Arabe Conjointe au Sommet du Caire, de mars 1977,

Réaffirmant sa détermination de promouvoir et de renforcer toutes les structures tendant à intensifier la coopération afro-arabe en tenant compte des objectifs et des orientations de la Première Conférence Afro-arabe conjointe au Sommet du Caire de mars 1977,

Notant que le projet d'Accord général de Coopération a été adopté par la Commission Permanente lors de sa 6ème Session Ordinaire tenue à Tunis du 20 au 23 mars 1983,

Notant également que le projet d'Accord général de Coopération a été examiné par le Conseil de la Ligue des Etats Arabes et par le Conseil des Ministres de l'OUA,

1. PREND ACTE de la première partie et de l'annexe I du document CH/1241 (XL) Rev.1 présenté par le Secrétaire Général a.i. de l'OUA,;

2. FELICITE les deux Secrétaires Généraux de l'OUA et de la Ligue des Etats Arabes pour les efforts qu'ils déploient en vue de coordonner les activités des deux Organisations dans le domaine de la coopération afro-arabe ;

3. APPROUVE le projet d'Accord général de Coopération entre l'OUA et la Ligue des Etats Arabes dont le texte est contenu dans le document CH/1241 (XL) Rev.2 ;

4. AUTORISE le Secrétaire Général de l'OUA à entreprendre les consultations nécessaires avec son homologue de la Ligue des Etats Arabes en vue de la signature de cet Accord.